Image not found or type unknown

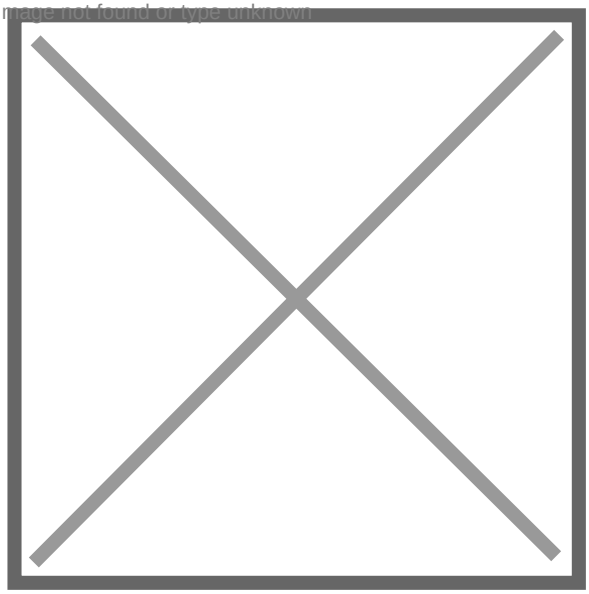

Quels papiers pour demande de pension alimentaire ?

Par **delf34**, le **14/12/2010** à **11:20**

Bonjour,

J'ai déposé une requête pour une demande de pension alimentaire pour mon fils de 4 ans que j'ai en garde (son père l'a 1 week end sur 2 et la 1/2 des vacances)
Nous sommes séparés depuis qu'il a 7 mois, il a été en garde alternée et depuis décembre 2009 en garde chez moi mais je n'avais pas demandé de pension à cette époque.

Nous sommes d'accord avec son père sur le montant (entre 100 et 200 €, la JAF décidera) et nous ne prenons pas d'avocat.

Le père est remarié avec une femme qui a déjà 2 enfants d'un 1er mariage et de mon côté je suis mariée et ai 2 enfants de 16 et 1 mois.

Quels papiers dois-je amener le jour de l'audience ? même question pour le père qui versera la pension. Doit-on également amener les papiers concernant nos conjoints ?

Merci d'avance pour vos réponses

Bonnes fêtes,

Delphine

Par **mimi493**, le **14/12/2010** à **12:02**

Chacun doit donner au juge et donner copie à l'autre bien avant la date de l'audience
- preuves de ses revenus et revenus de son conjoint/concubin
- preuve des charges du foyer qu'il invoque (le père ne peut arguer de la charge d'enfant qui ne sont pas de lui)

Par **delf34**, le **14/12/2010** à **13:56**

ok, merci beaucoup mimi :)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés